



# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/56

L'an deux mil quatorze, le quatorze août, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 août 2014

*PRESENTS* : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

*ABSENTE* : GONON Florence : procuration à MICHEL Gilbert.

*Secrétaire de séance* : Monsieur BEAUME Hugues.

### DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2024,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

*Désignation de Maître DETROYAT, avocat*, pour défendre les intérêts de la commune dans le litige qui l'oppose à David JOUANNY concernant le droit de préemption des parcelles AB 505, 508 et 828, situées au village.

*Décision du 29 juillet 2014* : acceptation du devis de GEN - TERE0, concernant le diagnostic écologique de la via ferrata de la cascade de la Pisse. Montant du devis : 1 400,00 € HT.

*Décision du 04 août 2014* : acceptation des devis de COLAS Rhône-Alpes, concernant la réfection d'enrobée des voies communales au village et hameau des Aymes. Montant total des devis : 32 525.00 € HT.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

B. MICHEL

